



COMMUNIQUE DE PRESSE Lundi 19 juillet 2021



Fonctionnement des services d'urgences vendéens pendant la période estivale

Les établissements publics de santé vendéens sont confrontés à une situation inédite de difficultés liée à la pénurie nationale de médecins urgentistes. Le département vendéen est particulièrement touché par cette pénurie, comme les départements de la Mayenne et de la Sarthe concernant la région Pays de la Loire. Dans ce contexte très tendu, les services d'urgences doivent adapter leur fonctionnement pour les mois de juillet et août, afin de garantir à la population vendéenne la prise en charge des urgences 24h/24.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Le déficit de médecins urgentistes au CHD Vendée, au CH Loire Vendée Océan, au CH Côte de Lumière et au CH Fontenay le Comte ;
- La difficile mobilisation de médecins remplaçants qui intervenaient les années précédentes dans les services d'urgence en appui des urgentistes, et qui s'orientent cette année vers l'activité de vaccination ;
- L'allongement d'une année de la formation de médecin urgentiste qui retarde la sortie des jeunes médecins.

Depuis plusieurs mois, la Fédération Médicale Inter Hospitalière des urgences de Vendée travaille en concertation avec les directions des hôpitaux et avec l'ensemble des partenaires pour trouver des solutions garantissant l'accès aux soins d'urgence des vendéens pendant l'été.

Compte tenu de cette situation, une organisation territoriale validée par l'ARS Pays de la Loire est mise en place pour l'été. Elle entre progressivement en vigueur.

Rappels importants :

La population est invitée à :

- **Privilégier le recours au médecin traitant pour les besoins en soins qui ne relèvent pas de la médecine d'urgence ;**
- **Contactez le 116 117 avant de se présenter aux urgences ;**
- **Contactez directement le 15 en cas d'urgence.**
-

En fonction de la situation et de l'état de santé du patient et pour limiter les durées d'attente, **les médecins urgentistes pourront être amenés à réorienter les patients vers d'autres structures d'urgences.**

A noter que du 21 juillet au 15 août 2021, le service des urgences du CHD - site de Montaigu sera régulé par le 15 entre 20h et 9h le lendemain car il n'y aura pas de médecin urgentiste présent.